

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	1/38

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	6
Vue synoptique de l'emploi-type	8
Fiche emploi type.....	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	15
Fiche compétences transversales de l'emploi	31
Glossaire technique	33
Glossaire du REAC.....	35

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	3/38

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision en 2017 du titre professionnel « conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules » confirme la configuration en une seule unité constitutive telle que définie par les arrêtés antérieurs relatifs à cette spécialité du titre professionnel. Elle correspond toujours aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné.

Au regard de l'évolution de l'emploi, les compétences sont mises en œuvre par les titulaires des emplois et ce, indifféremment de la catégorie de véhicule qu'ils conduisent, que ce soit un véhicule isolé (porteur) ou un véhicule articulé ou ensemble de véhicules. Toutefois, si les compétences sont devenues communes, la réglementation actuelle relative à la délivrance du permis de conduire oblige à maintenir un titre professionnel spécifique correspondant à la catégorie de permis dont il autorise la délivrance. Le titre « Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules » intègre donc la possibilité d'obtenir, sans repasser un nouvel examen, la catégorie CE du permis de conduire.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Depuis quelques années, le secteur professionnel de la conduite routière connaît des évolutions qui, petit à petit, modifient les contours de l'emploi et des compétences qui le constituent. En effet, la « digitalisation » impacte le secteur professionnel du transport routier de marchandises et donc les conducteurs. Le conducteur doit désormais intégrer différentes solutions technologiques comme la géolocalisation, la transmission des données techniques concernant le véhicule et ses composantes, celle d'un diagnostic de panne. Les données relatives à la marchandise, les données sociales concernant l'activité du conducteur sont également collectées et partagées pour améliorer la performance et le service. La dématérialisation progresse et l'informatique embarqué associé aux dispositifs TMS (transport management system) organisent désormais le dialogue entre le conducteur et l'exploitation.

L'utilisation du smartphone est présente au quotidien pour le conducteur. Les multiples applications permettent aussi bien la traçabilité du véhicule que des marchandises, la preuve par l'image envoyée en temps réel, le contrôle des livraisons, la dématérialisation des documents, le suivi des performances, le partage et la consultation des données.

Les constructeurs sont aussi à l'origine d'évolutions qui impactent l'emploi du conducteur. Ainsi, les aides à la conduite se diversifient et « facilitent » la conduite du véhicule, les sources d'énergie qui alimentent les moteurs se diversifient également.

C'est dans ce contexte que la révision des titres a débuté. Pour conforter et enrichir les approches relatives à l'analyse des emplois de la filière conduite routière marchandises, des entretiens ont été menés auprès de conducteurs et de leurs hiérarchiques au sein d'entreprises pratiquant les activités du transport routier de marchandises, réparties sur l'ensemble du territoire national.

Cette étude a conforté l'intégration du numérique et la perspective de dématérialisation des documents. Certes, cette situation est parfois liée à la taille de l'entreprise ou à son activité. Le conducteur reste un vecteur commercial important, il utilise désormais des technologies avancées qui font partie de la chaîne transport ou logistique. Autre constat, le transport international ne concerne plus qu'un faible effectif des conducteurs. C'est dans ce sens que la qualification unique, indépendamment de la catégorie de véhicule qu'il conduit, permettrait au conducteur d'être rapidement opérationnel, sa professionnalisation serait ainsi renforcée au travers d'un titre professionnel qui rassemblerait les compétences du titre conducteur sur porteur et celles du titre conducteur sur tous véhicules, pour la majorité déjà proches, voire similaires.

La première compétence énonçant les contrôles de sécurité est compétée des contrôles de conformité concernant notamment les documents autorisant la circulation du véhicule et la capacité du conducteur à exercer l'emploi.

Les évolutions relatives aux outils numériques, à la dématérialisation des documents, aux modifications réglementaires du contrat de transport ont conduit à fusionner deux compétences, à savoir : identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises et prendre en

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	5/38

charge et livrer. La nouvelle compétence devient donc : prendre en charge, transporter et livrer la marchandise.

La compétence « prévenir les risques » est renforcée de l'application des réglementations sociales en vigueur et la notion de distracteur complète celle de l'hygiène de vie. Un accent a également été porté à la notion de prévention-sécurité.

Liste des activités

Ancien TP : Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Activités :

- Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes

Nouveau TP : Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Activités :

- Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	6/38

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.	1	Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises
		2	Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
		3	Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
		4	Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
		5	Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,
		6	Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure
		7	Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	8/38

FICHE EMPLOI TYPE

Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Afin d'effectuer des opérations de transports nationaux et internationaux de marchandises par route, le conducteur routier conduit des véhicules d'une masse en charge maximale supérieure à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises et utilise les moyens de manutention associés pour en assurer l'enlèvement ou la livraison.

Dans le respect des consignes reçues, des réglementations applicables et parallèlement aux opérations de conduite pure, il satisfait aux engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport. Il vérifie l'état des véhicules et des équipements de sécurité. Il renseigne ou vérifie la présence à bord et la validité des documents nécessaires au transport.

Il organise son activité. Il prend en charge la marchandise et la manutentionne éventuellement. Il conduit le véhicule sur des parcours comportant des points d'enlèvement et/ou de livraison. Il adopte une conduite et un comportement éco citoyens.

Affecté à la conduite d'un ensemble de véhicules ou d'un véhicule articulé, il vérifie l'attelage correct des remorques ou semi-remorques. Pour les besoins de ses missions, selon les consignes du service exploitation, le conducteur est amené à dételer et atteler le véhicule tracteur à d'autres remorques ou semi-remorques, en vue de chargement, déchargement, échange ou stationnement.

Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule. Il renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et commerciaux ou supports justifiant la réalisation correcte de l'acte de transport et rend compte de son activité. Lorsque l'équipement le permet, il reçoit ou transmet les informations en utilisant le SIE (Système Informatique Embarqué).

Avant la prestation, il prend les consignes auprès du service exploitation.

En cours ou en fin de prestation, il transmet au service exploitation les éléments liés à son activité.

Le conducteur exerce son emploi en fonction de l'autonomie dont il dispose et dans les limites de ses responsabilités. Il reçoit du service exploitation des consignes et les met en œuvre.

Il doit faire face aux aléas qui se présentent et informer les interlocuteurs concernés.

En cas de danger imminent, il prend les mesures de sécurité visant à la préservation de l'intégrité des personnes et des biens. Il est responsable du chargement, de l'arrimage et du contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise.

Le conducteur est le représentant de l'entreprise de transport et le principal interlocuteur de l'expéditeur et du destinataire. Il est un vecteur commercial de premier ordre.

Il est aussi l'interlocuteur des forces de l'ordre et des agents chargé des contrôles routiers ou douaniers.

En cas d'accident ou d'infraction de son fait, sa responsabilité civile et/ou pénale peut être mise en jeu.

Le conducteur réalise l'essentiel de son activité dans les locaux d'entreprises qui l'accueillent lors de livraisons ou d'enlèvements de marchandises. Il respecte les protocoles de sécurité et véhicule l'image de l'entreprise qui l'emploie.

Son métier s'exerce pour la partie conduite sur le domaine public. Il est amené à exercer son activité de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles.

Tout au long de sa prestation, le conducteur fait preuve de vigilance au regard d'éventuels risques tels que la criminalité ou le trafic de clandestins.

Selon l'activité de l'entreprise, il s'adapte à des réglementations et des contextes spécifiques. Il peut aussi être amené à travailler les dimanches et jours fériés, en cohérence avec la réglementation, éventuellement hors des limites du territoire national. Il peut prendre des repas et des repos hors du domicile. Lorsqu'il réalise des transports internationaux, il est en contact avec des interlocuteurs dont il ne maîtrise pas ou peu la langue.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	9/38

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Le transport pour compte d'autrui (entreprise de transport public de marchandises, un transporteur) ;
- Le transport pour compte propre (entreprise réalisant elle-même le transport de ses marchandises avec ses propres moyens) ;
- La location de véhicule avec conducteur.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule articulé ou ensemble de véhicules. L'emploi est fonction des activités de l'entreprise, de la nature des marchandises transportées, de la conception et des équipements des véhicules.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n°2016-1550 du 17 novembre 2016 relatifs à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports (NOR : DEVK1527797D) ;

Chapitre IV du code des transports : Formation professionnelle des conducteurs articles R. 3314-1 à 3314-28 ;

Chapitre V du code des transports : Contrôles et sanctions articles R. 3315-1 à R. 3315-12.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Arrêté du 17 janvier 2013 modifié portant application de l'article D. 222-8 du code de la route et fixant les conditions et modalités d'obtention du permis de conduire au vu des diplômes, certificats ou titres professionnels de conducteur routier

La détention du titre professionnel "Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules" autorise la délivrance de la catégorie CE du permis de conduire aux titulaires du titre et lève les restrictions liées à l'usage de ce permis pour les candidats n'ayant pas 21 ans.

Arrêté du 26 février 2008 modifié du ministère chargé des transports fixant la liste des titres et diplômes de niveau V admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs de véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs.

Cet arrêté autorise la délivrance de la carte de qualification de conducteur aux titulaires d'un titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises
Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule

Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules

Compétences transversales de l'emploi

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité

Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	10/38

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport – groupe 4 à 7

Convention collective des autres secteurs professionnels pour le cas des transports réalisés en propre compte.

Code(s) NSF :

311u--Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Fiche(s) Rome de rattachement

N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance

N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	11/38

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Afin d'effectuer des opérations de transports nationaux ou internationaux de marchandises par route, le conducteur routier conduit des véhicules du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises. Il est amené à conduire des véhicules utilisant des énergies diverses telles que le gazole, le gaz, l'électricité ou des motorisations hybrides, Il procède aux vérifications du ou des véhicules, procède à l'attelage ou au dételage des véhicules remorqués. Il charge et décharge les marchandises et finalise l'opération de transport. Il identifie les dysfonctionnements. Durant toute sa prestation, il tient son entreprise informée.

Dans le respect des consignes reçues, des réglementations applicables et parallèlement aux opérations de conduite pure, il satisfait aux engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport de marchandises. Il vérifie l'état des véhicules et des équipements de sécurité.

Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule, prend en charge la marchandise et la manutention éventuellement. Il organise le déplacement, livre et reçoit décharge ou fait émarger le document à la livraison. Il renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et commerciaux et rend compte de son activité.

Pour effectuer sa mission, selon la nature des marchandises à transporter, le conducteur utilise un véhicule dont les caractéristiques sont adaptées à la prestation à réaliser. Il utilise des moyens de manutention, de calage et d'arrimage ainsi que des équipements appropriés. Il renseigne ou fait renseigner des documents ou supports informatisés pour matérialiser l'acte de transport. Selon les consignes, il assure le suivi des supports de charge. En cas de litige, il prend des photos qu'il transmet au service concerné.

Il transmet au service exploitation les éléments permettant de facturer la prestation, d'analyser les temps de travail, d'assurer la maintenance du véhicule, ainsi que les justificatifs de consommation de carburant, péages et frais de déplacements.

Il doit faire face aux aléas qui se présentent, en informer les services concernés.

Il respecte les consignes de l'entreprise et applique les réglementations en vigueur, il peut être amené à transporter des marchandises sous régime douanier.

Dans tous les cas, ses conditions de travail dépendent des paramètres suivants :

- de la zone géographique d'activité qui peut être locale, régionale, nationale, voire internationale. L'essentiel de l'activité se déroule hors du site propre de l'entreprise, sur des parcours de courte, moyenne ou longue distance ;
- du réseau routier utilisé et des contraintes liées au partage de ce réseau avec d'autres usagers ;
- du type de carrosserie équipant les véhicules utilisés : plateaux, carrosseries à rideaux coulissants ou fourgons ; mais aussi des véhicules plus spécifiques, adaptés à la nature de la marchandise transportée telle que marchandises sous température dirigée, produits alimentaires, pulvérulents, produits chimiques, produits pétroliers, gaz liquéfiés ainsi que bennes basculantes, transport de voitures, toupies à béton, masses indivisibles, grandes longueurs, etc. ;
- de la nature de la marchandise transportée et son conditionnement ;
- des règles de sécurité applicables ;
- du mode d'organisation du travail : certains conducteurs effectuent simplement un travail de conduite ; ils réalisent des navettes ou relais sur des itinéraires fixes et avec des véhicules déjà chargés. D'autres chargent et livrent des lots partiels ou complets ; ils doivent alors préparer leur véhicule pour les opérations de chargement et de déchargement. Enfin, certains conducteurs effectuant des transports de petits lots ou de messagerie participent en plus aux opérations de manutention. Ces conditions d'exploitation ont des répercussions sur la vie privée du conducteur : horaires variables, travail de nuit, prises de repos et de repas hors du domicile ;
- de l'isolement du conducteur qui est généralement seul et éloigné de son entreprise.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	13/38

Le conducteur routier réalise l'essentiel de son activité dans les locaux d'entreprises tierces qui l'accueillent soit lors de livraisons, soit lors d'enlèvements de marchandises. Il y respecte les protocoles de sécurité et y véhicule la meilleure image possible de l'entreprise qui l'emploie.

Son métier s'exerce pour la partie conduite sur le domaine public. Il est amené à exercer son activité de jour comme de nuit et ce, dans des conditions météorologiques parfois difficiles.

La mise en œuvre de l'emploi s'effectue dans le souci du respect des réglementations et de la sécurité.

Tout au long de sa prestation, le conducteur doit faire preuve de vigilance au regard d'éventuels risques tels que la criminalité ou le trafic de clandestins.

Le conducteur applique les consignes qu'il reçoit du service exploitation dans les limites de sa responsabilité et de l'autonomie dont il dispose. Le conducteur réalise seul l'ensemble de l'activité décrite.

Il relaie les informations et consignes entre l'entreprise et les autres parties prenantes à l'opération de transport.

Il est amené à rendre compte aux forces de contrôle. Il est en contact avec les autres usagers de la route.

Il prend ses consignes et rend compte de son activité au service exploitation. Il utilise les systèmes informatiques embarqués.

En cas de danger imminent, il prend les mesures de sécurité visant à la préservation de l'intégrité des biens et des personnes.

Représentant de l'entreprise, il est garant de la reconnaissance de la marchandise, du chargement et de l'arrimage.

En cas d'infraction de son fait, sa responsabilité civile ou pénale peut être mise en jeu.

Sa responsabilité professionnelle est limitée au respect des consignes et des procédures.

Le conducteur représente l'entreprise auprès des clients et des autres usagers. Il est un vecteur commercial de premier ordre et entretient l'image de marque de l'entreprise.

Il peut être en contact avec les équipes de maintenance et de manutention.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Au regard des réglementations en vigueur, le conducteur doit justifier :

- de l'âge requis pour accéder à la profession (18 ans) ;
- de la détention de la catégorie du permis de conduire en cours de validité, correspondant au véhicule utilisé ;
- de la détention de la carte de conducteur pour utiliser un tachygraphe numérique ;
- de la détention d'une carte de qualification de conducteur, à jour de l'obligation de formation ;
- de la détention d'un certificat de formation correspondant à la catégorie de produits transportés en cas de transport de marchandises dangereuses (certificat ADR) ;
- de la détention d'un certificat ou autorisation lui permettant de mettre en œuvre les moyens de manutention dont il dispose s'ils sont soumis à une obligation ou une recommandation ;
- de la détention d'un certificat ou autorisation en rapport avec la nature de la marchandise transportée.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises

Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises

Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule

Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules

Compétences transversales de l'activité type

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'activité

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité

Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	14/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte du type de véhicule, du parcours, de la nature de la marchandise transportée, des conditions météorologiques et dans le but de réaliser le transport dans des conditions optimales de sécurité, en minimisant les coûts et conformément aux réglementations relatives à la circulation du véhicule :

Avant le départ :

- Identifier, contrôler les documents nécessaires au conducteur ;
- Identifier, contrôler les documents nécessaires à la circulation du véhicule ;
- Vérifier l'état du ou des véhicules et de ses équipements, la validité des différentes visites techniques, effectuer les contrôles de sécurité et l'appoint des différents fluides si nécessaire ;
- Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage ;
- Contrôler les indicateurs garantissant le fonctionnement du véhicule ;
- Contrôler les éléments de sécurité relatifs à l'attelage (liaisons mécanique, électrique, pneumatique).

Tout au long du parcours :

- Veiller au fonctionnement correct des dispositifs d'enregistrements de données sociales, organisationnelles et techniques ;
- Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage ;
- Surveiller le bon état du véhicule et l'absence d'apparition de message d'alerte.

En fin de service, en appliquant les consignes internes à l'entreprise :

- Vérifier l'état général du véhicule et si nécessaire le remettre ou le faire remettre en condition ;
- Signaler les anomalies à l'interlocuteur concerné.

Au regard des risques liés à la criminalité et au trafic de clandestins, prendre les dispositions appropriées et effectuer les vérifications nécessaires.

Au moment opportun, effectuer les pleins des réservoirs en carburant et additif.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce de jour comme de nuit, sur le lieu de stationnement du véhicule, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise et tout au long du parcours avant, pendant et après le transport, à vide comme en charge. La circulation du conducteur et du véhicule peut concerner des déplacements en UE et hors UE. La détention de documents complémentaires peut être requise.

Les contrôles sont essentiellement visuels mais peuvent aussi être auditifs et olfactifs. Ils participent à la démarche préventive de sécurité.

Critères de performance

Les documents relatifs au conducteur sont conformes et valides

Les documents relatifs à la circulation du véhicule sont conformes et valides

Les contrôles de l'état général du véhicule, de ses équipements et du chargement sont effectués du début à la fin de service

Les appoints de liquides nécessaires au fonctionnement du véhicule sont effectués avec précision en intégrant les principes du développement durable

Les indications du tableau de bord sont prises en compte au début, puis tout au long du parcours

Le fonctionnement des dispositifs d'enregistrement est vérifié

Les anomalies sont constatées, corrigées ou signalées au service compétent

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	15/38

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier et contrôler les documents du conducteur
Identifier et contrôler les documents nécessaires à la circulation du véhicule
Mettre en œuvre et manipuler le tachygraphe
Vérifier les niveaux et faire l'appoint (fluides des différents circuits, carburant et additif)
Contrôler les équipements de sécurité et le lot de bord
Contrôler les dispositifs de liaisons mécaniques, électriques, pneumatiques entre le véhicule tracteur et le véhicule remorqué ou entre le véhicule et une structure amovible (chariot, caisse, ...)
Interpréter les données du tableau de bord
Détecter, localiser les fuites éventuelles des différents circuits.
Effectuer les essais de freinage
Réaliser le nettoyage extérieur et intérieur du véhicule
Identifier et inspecter les parties du véhicule potentiellement propices à la criminalité ou au trafic des clandestins
Revêtir les équipements de protection individuelle
Utiliser les dispositifs « informatique embarqué »

Organiser le contrôle du véhicule
Respecter les procédures internes et les normes en vigueur
Adapter le comportement en fonction de l'anomalie
Appliquer la procédure en cas de dysfonctionnement
Trier les déchets selon leur origine

Rendre compte aux services compétents

Connaissance de l'environnement économique du transport routier de marchandises (TRM) et de ses évolutions
Connaissance des différentes activités du TRM (types d'entreprises et spécialisations du transport)
Connaissance de l'organisation du marché du TRM
Connaissance de la structure et de l'organisation d'une entreprise ou d'un service « transport »
Connaissance des documents relatifs au conducteur
Connaissance des documents relatifs à la circulation des véhicules
Connaissance des normes relatives aux véhicules en fonction de la catégorie de permis de conduire (poids, dimensions)
Connaissance des équipements de sécurité requis pour un véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes
Connaissance des principaux organes du véhicule
Connaissance des différents fluides et de leur destination
Compréhension du manuel du constructeur
Connaissance d'un mode opératoire du nettoyage du véhicule
Connaissance de la procédure à mettre en œuvre en cas d'anomalie de fonctionnement
Connaissance des responsabilités de l'employeur et du conducteur en matière de criminalité et de trafic des clandestins, au vu de la législation en vigueur
Connaissance de la signification des indicateurs du tableau de bord
Connaissance des dispositifs d'enregistrement et de contrôle des temps de conduite et de repos
Connaissance des systèmes informatiques embarqués du véhicule
Connaissance des principes du développement durable relatifs au tri des déchets
Connaissance des dispositifs de liaisons mécaniques, électriques, pneumatiques entre le véhicule tracteur et le véhicule remorqué ou entre le véhicule et une structure amovible (chariot, caisse, ...)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	16/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des caractéristiques du véhicule, du trafic, des conditions météorologiques, de la topographie des lieux, de l'itinéraire emprunté et de la nature de la marchandise, optimiser l'utilisation du véhicule pour acheminer la marchandise dans les meilleures conditions d'économie et de sécurité. Appliquer les consignes reçues et respecter les règles de circulation. Franchir en sécurité, en faisant preuve d'une vigilance accrue, les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau et tunnels. Effectuer en sécurité, avec précision les manœuvres nécessaires à la mise en place ou au stationnement du véhicule à l'endroit souhaité.

Par la mise en œuvre d'une conduite rationnelle et une utilisation raisonnée des aides à la conduite et à la navigation, minimiser les coûts d'exploitation du véhicule. Adapter sa technique de conduite aux caractéristiques du véhicule et de son chargement. Contribuer à l'image de marque de l'entreprise et celle du secteur professionnel par une attitude qui concourt à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Acquitter les taxes éventuellement exigées pour l'utilisation des infrastructures routières.

Effectuer les paiements afférents à la circulation du véhicule (carburant, péages, taxes afférentes à la circulation...) en utilisant les moyens à sa disposition.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce essentiellement sur le domaine public et au sein des entreprises.

La conduite du véhicule s'effectue à charge comme à vide, de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions météorologiques et dans le respect des réglementations en vigueur.

La conduite est adaptée aux caractéristiques des marchandises, au type de chargement et au profil du parcours à effectuer.

Les contraintes horaires, les conditions de circulation, les caractéristiques de la marchandise, les rapports avec les divers interlocuteurs peuvent être facteurs de stress.

La configuration de certains sites peut accroître la complexité des manœuvres.

Les informations sur l'activité du conducteur, le fonctionnement du véhicule et son utilisation sont enregistrées par des dispositifs embarqués et transmises en temps réel ou différé aux services concernés de l'entreprise.

L'environnement, les contraintes commerciales et les caractéristiques du chargement peuvent imposer au conducteur un itinéraire et un lieu de stationnement adapté.

Critères de performance

Les situations de conduite sont maîtrisées en fonction des caractéristiques du véhicule et de son chargement dans tous les contextes de circulation

Les principes de conduite rationnelle sont respectés

Les règles de circulation et principes de sécurité routières sont respectés

L'itinéraire est respecté et optimisé dans le respect des consignes

Les manœuvres sont effectuées en sécurité avec efficacité

A l'arrêt comme en circulation, les mesures de garde et de préservation de la marchandise sont prises

Le tachygraphe et le système informatique embarqué sont correctement utilisés

L'acquittement des taxes routières est opéré ou contrôlé

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	17/38

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions prévisibles
Anticiper les actions de conduite
Appliquer les règles du code de la route
Appliquer les réglementations en vigueur
Respecter les principes de la sécurité routière
Utiliser le véhicule de façon rationnelle et optimisée
Utiliser le dispositif d'enregistrement des activités du conducteur
Elaborer un itinéraire en exploitant une carte routière
Exploiter un système de navigation adapté à la catégorie de véhicule
Utiliser les dispositifs d'aide et d'assistance à la conduite
Adapter la conduite aux caractéristiques de la marchandise
Adopter un comportement de conduite en rapport avec les forces appliquées aux véhicules en mouvement
Utiliser un système de transmission automatisée ou automatique
Franchir en sécurité les infrastructures à risques
Franchir en sécurité les tunnels
Franchir en sécurité les passages à niveau
Manœuvrer en sécurité
Conduire en condition nocturne

Utiliser les voies et emplacements réservés
Prendre les dispositions nécessaires à la sécurité du véhicule et du chargement lors des stationnements
Adopter un comportement en cohérence avec la notion de développement durable
Percevoir et anticiper les réactions des autres usagers de la route
Organiser son déplacement sur la base des consignes reçues

Partager l'infrastructure routière avec les autres usagers
Etre ponctuel, discret
Rester calme et courtois en toutes circonstances

Connaissance et maîtrise des opérations arithmétiques de base et des calculs professionnels
Connaissance des caractéristiques réglementaires et techniques d'un véhicule du groupe lourd affecté au transport de marchandises
Connaissance de la chaîne cinématique d'un véhicule et de ses performances
Connaissance des règles du code de la route
Connaissance des principes de la sécurité routière
Connaissance des éléments constitutifs du coût de revient d'un véhicule
Connaissance de la réglementation française du travail applicable au conducteur
Connaissance de la réglementation sociale européenne
Connaissance des responsabilités du conducteur et de l'employeur en cas de non-respect des réglementations
Connaissance des forces s'appliquant aux véhicules en mouvement
Connaissance des particularités de la conduite d'un tracteur routier en solo
Connaissance de l'utilisation des aides à la conduite
Connaissance relatives à l'utilisation de dispositifs électroniques et mécaniques tels que le programme électronique de stabilité (ESP), les systèmes avancés de freinage d'urgence (AEBS), le système de freinage antiblocage (ABS), les systèmes de contrôle de traction (TCS), les systèmes de surveillance des véhicules (IVMS) et autres systèmes d'aide et automation dont l'utilisation est approuvée
Connaissance des particularités de la conduite de nuit ou en conditions difficiles
Connaissance des règles et principes de circulation dans les tunnels
Connaissance des règles et principes de franchissement des passages à niveau
Connaissance des principales sanctions encourues en cas de non-respect des réglementations
Connaissance de la typologie des usagers de la route
Connaissance des principes de l'éco-conduite
Connaissance du principe de fonctionnement du système de freinage, des ralentisseurs et de leurs limites d'utilisation
Connaissance des principes de transmission automatisée et automatique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	18/38

Connaissance des moyens d'élaboration d'un itinéraire
Connaissances des principes et précautions à appliquer pour la manœuvre d'un véhicule lourd
Connaissances des procédures et dispositifs nécessaires à l'acquittement des taxes routières
Connaissance des transports multimodaux
Connaissance des différents types d'infrastructures routières et des particularités de conduite y afférent

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	19/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte du secteur d'activité de l'entreprise, des consignes reçues et des réglementations en vigueur, de la nature des marchandises, en garantissant sa préservation, effectuer le transport national ou international conformément aux engagements contractuels de l'entreprise, préserver les intérêts de l'entreprise qui l'emploie, assurer la sécurité des personnes, la sûreté des biens et marchandises qui lui sont confiées.

Chez l'expéditeur ou le destinataire de la marchandise, appliquer le protocole de sécurité, s'adresser à l'interlocuteur concerné, identifier l'envoi. Effectuer le contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise à partir des documents papier ou supports numériques qui sont remis ou détenus. Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises. Le cas échéant, se conformer aux procédures douanières.

En cas de non-conformité de la marchandise à l'enlèvement ou de réserves émises par le destinataire, informer le service exploitation. Selon les instructions reçues, rédiger les éventuelles réserves ou contre réserves et prendre des photographies exploitables.

Suivant les clauses du contrat de transport, procéder à l'encaissement et à l'échange des supports de charges et emballages consignés, assurer le suivi des supports de charge.

Selon la nature de la marchandise, appliquer les règles inhérentes au cadre spécifique du contrat ou du transport. En toutes circonstances, adopter une attitude commerciale vis à vis des différents interlocuteurs et faire preuve de discrétion commerciale. Prendre en compte la notion de sûreté des personnes et des biens

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre à chaque enlèvement ou livraison de marchandises, le plus souvent sur un site extérieur à l'entreprise, de jour comme de nuit, sous abri ou non, en France ou dans un pays étranger. En cas contrôles routiers ou douaniers, le conducteur présente aux services concernés les documents réglementairement exigés.

La prise en charge, la manutention et l'acheminement de marchandises spécifiques (marchandises dangereuses, animaux vivants, ...), l'utilisation de certains équipements de manutention (grue auxiliaire, chariot, ...) équipant le véhicule peuvent nécessiter la détention de qualifications particulières.

L'environnement peut présenter des risques importants pour le conducteur et le matériel. Le conducteur peut être amené à porter les équipements de protection individuelle usuels ou spécifiquement imposés par le protocole de sécurité. Dans certaines circonstances, il peut rencontrer des situations difficiles, génératrices de stress et de conflit.

La mise en œuvre de cette compétence peut être rendue plus difficile dans un environnement où le conducteur ne pratique pas ou peu la langue du pays.

Critères de performance

Les supports numériques ou documents d'accompagnement de la marchandise sont contrôlés, renseignés et émargés

Les réserves ou contre-réserves sont prises à bon escient et clairement rédigées

Le suivi et le retour des informations, documents ou photos au service exploitation sont assurés

Les conséquences relatives à l'utilisation incorrecte des supports ou documents sont connues

La gestion des supports de charge est assurée

Les encaissements sont réalisés et conformes aux engagements contractuels

La prestation de livraison, de transport ou d'enlèvement est réalisée en adoptant une posture commerciale

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	21/38

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les équipements de protection individuelle
Identifier, renseigner et contrôler les documents d'accompagnement de la marchandise
Contrôler avec rigueur les marchandises quantitativement et qualitativement
Rédiger précisément les éventuelles réserves ou contre-réserves à l'enlèvement ou à la livraison de la marchandise
Prendre et transmettre des photographies exploitables
Effectuer les encaissements
Renseigner les documents mis à disposition
Renseigner les supports numériques mis à disposition
Rendre compte

Respecter les consignes
Appliquer le protocole de sécurité
Classer, conserver et restituer les différents documents

Être ponctuel, discret
Rester calme et courtois
Faire preuve de sens commercial avec les interlocuteurs
Communiquer de façon claire et concise
Faciliter l'échange avec les différents interlocuteurs

Connaissance de base de la réglementation du transport national de marchandises
Connaissance de base de la réglementation du transport international de marchandises
Connaissance juridique de base des contrats de transport national de marchandises
Connaissance juridique de base des contrats de transport international de marchandises
Connaissance des régimes douaniers et des documents afférents
Connaissance des documents usuels et spécifiques accompagnant les marchandises

Connaissance des principes de base des transports soumis à contrat type spécifique
Connaissance du matériel informatique embarqué
Connaissance des techniques de la communication
Connaissance des techniques de gestion du stress
Connaissance des techniques de gestion des situations difficiles
Connaissance des règles à appliquer en cas de litige
Connaissance des différents modes de paiement
Connaissance des obligations relatives au protocole de sécurité
Connaissance des supports de charge
Connaissance des habilitations ou certifications requises pour le transport de marchandises spécifiques ou l'utilisation de certains équipements
Connaissance de l'incidence des litiges sur la rentabilité et l'image de l'entreprise

Connaissance des principaux éléments constitutifs d'un circuit hydraulique équipant un véhicule routier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	22/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte de la nature et du poids de la marchandise, des caractéristiques du véhicule, des contraintes de livraison, élaborer un plan de chargement ou appliquer celui qui a été défini. Préparer le véhicule et s'assurer de la propreté du compartiment de chargement. Veiller à la préservation de la marchandise. Utiliser des moyens de manutention manuels ou mécanisés et mettre en œuvre les équipements du véhicule adaptés aux caractéristiques de la marchandise transportée. Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la situation.

Surveiller ou effectuer le chargement ou le déchargement. Donner des instructions pour qu'il soit procédé à la répartition, au calage et à l'arrimage ou le faire soi-même. Selon les consignes, transmettre les informations relatives à l'enlèvement ou à la livraison, en utilisant le support mis à disposition. Dans l'hypothèse d'un déchargement partiel, s'assurer que les marchandises restantes soient correctement réparties, calées, arrimées.

Veiller à la sécurisation du véhicule, de la marchandise et des personnes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre au début et à la fin de l'opération de transport, souvent sur un site extérieur à l'entreprise, le jour comme la nuit, sous abri ou non. Les opérations liées à la préparation du véhicule, au nettoyage du compartiment de chargement et à la manutention des charges occasionnent de la fatigue et des risques d'accident.

Critères de performance

Les procédures de sécurité sont respectées et les protections individuelles utilisées

Le plan de chargement tenant compte des contraintes du transport ou de la marchandise est respecté

Le chargement est correctement réparti, calé, arrimé dans le respect des consignes reçues et des obligations réglementaires

Les moyens de manutention sont utilisés en sécurité

Le matériel de calage et d'arrimage est contrôlé, rangé ou restitué

Le compartiment de chargement est nettoyé

Les équipements du véhicule sont utilisés en sécurité dans le respect des préconisations du constructeur

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les équipements de protection individuelle

Appliquer les préconisations concernant la prévention des TMS

Respecter un plan de chargement

Répartir, caler et arrimer les marchandises

Identifier les supports de charge

Utiliser les moyens de manutention

Mettre en œuvre les équipements du véhicule

Nettoyer le compartiment de chargement

Respecter des consignes

Etablir un plan de chargement

Appliquer le protocole de sécurité

Trier les déchets selon leur origine

Adopter une posture collaborative avec les interlocuteurs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	23/38

Communiquer de façon claire et concise
Rendre compte aux services concernés

Connaissance des formules du calcul des longueurs, surfaces, volumes, poids
Connaissance des forces s'appliquant aux masses en mouvement
Connaissance de la norme EN 12195 concernant l'arrimage des charges sur les véhicules routiers
Connaissance de la responsabilité des différents intervenants lors d'une opération de transport
Connaissance des moyens de calage et d'arrimage
Connaissance des techniques de calage et d'arrimage
Connaissance de l'utilisation des moyens de manutention manuelle ou mécanisée
Connaissance des différents supports de charge
Connaissance de la prévention des troubles musculo squelettiques (TMS)
Connaissance des infractions et des sanctions relatives au chargement du véhicule, à la répartition et l'arrimage des marchandises

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	24/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des dangers liés à l'exercice de l'emploi, appliquer les réglementations en vigueur, notamment la réglementation sociale européenne (RSE), le code du travail,

Organiser et optimiser son activité, respecter les protocoles de sécurité, appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique, porter les équipements de protection individuelle.

Veiller à la qualité de son repos, de son alimentation et se préserver des addictions.

Par son comportement, garantir la sécurité de tous en circulation et à l'arrêt, contribuer à la réduction, voire à la suppression des risques professionnels.

Victime ou témoin d'un accident ou incident, appliquer les procédures de protection, d'alerte et porter assistance aux personnes. Dans le respect des consignes reçues, protéger les biens et les matériels, informer son entreprise et en préserver les droits lors de la rédaction d'un constat européen d'accident, d'un rapport circonstancié, par exemple.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre tout au long de l'activité du conducteur en circulation comme à l'arrêt, de jour comme de nuit.

Le stress et la fatigue engendrés durant son activité par le trafic, les impératifs horaires et les relations avec les tiers nécessitent que le conducteur prenne préalablement à son activité un repos adapté, dans le respect des réglementations en vigueur. Les opérations de chargement et de déchargement effectuées à multiples reprises impliquent l'application des préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique. Dans certains environnements de travail, le conducteur peut être amené à porter des tenues de travail ou équipements spécifiques.

La mise en œuvre de cette compétence peut être rendue plus difficile dans un environnement où le conducteur ne pratique pas ou peu la langue du pays.

Critères de performance

Les réglementations en vigueur sont appliquées

Les protocoles de sécurité, les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique et l'utilisation des EPI sont respectés

Les effets et les risques liés à toutes formes d'addiction (alcool, médicaments, drogues, usages d'écrans, ...), au manque de sommeil et à l'utilisation de distracteurs sont connus

En cas d'accident, les procédures de protection, d'alerte et d'assistance sont appliquées

L'entreprise est informée

Le constat européen d'accident est correctement renseigné et transmis dans les délais

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer la réglementation sociale européenne et la législation du travail.

Appliquer le protocole de sécurité

En présence d'un accident, décider de s'arrêter de façon opportune

Utiliser les équipements de protection individuelle

Mettre en œuvre les mesures de protection individuelle et collective

Signaler l'accident pour éviter son aggravation

Collecter les renseignements nécessaires et alerter les services d'intervention

Porter assistance en fonction des nécessités et de ses connaissances

Renseigner le constat européen d'accident et le transmettre dans le délai imparti

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	25/38

Prendre les dispositions pour garantir une condition physique compatible avec l'exercice du métier
Hiérarchiser les mesures qui s'imposent en attendant l'arrivée des secours
Se préserver du risque d'émergence de Troubles musculo squelettiques (TMS)
Se préserver du risque d'émergence de Risques Psychosociaux (RPS) dans l'exercice de son activité.

Garder son calme et rester courtois en toutes circonstances
Savoir faire les objections visant à refuser les propositions incompatibles avec les règles de la sécurité routière et du travail
Relater au service exploitation, de façon concise, écrite ou orale les circonstances d'un accident et ses conséquences

Connaissance de base de la réglementation du travail
Connaissance des normes de la réglementation sociale européenne
Connaissance des effets de l'alcool, des médicaments et des drogues sur l'organisme
Connaissance de base de l'anatomie, de la diététique et du cycle du sommeil
Connaissance de l'arrêté du 26/04/1996 définissant le protocole de sécurité
Connaissance des règles du code de la route
Connaissance de la typologie des usagers vulnérables
Connaissance des procédures d'alerte
Connaissance des notions de base du secourisme
Connaissance des consignes pour renseigner le constat européen d'accident
Connaissance de base des techniques de communication
Connaissance de base des techniques de gestion du stress
Connaissance de la prévention des risques liés à l'activité physique
Connaissance des règles d'utilisation de la téléphonie embarquée
Connaissance des conséquences de l'utilisation de distracteurs lors de la conduite
Connaissance des classes de contravention et des principales infractions
Connaissance des principes d'économie d'efforts et de manutention des charges manuelles
Connaissance des principes de sécurité à mettre en œuvre lors d'incident ou accident en tunnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	26/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte de l'état général du véhicule et des contrôles effectués en début et en cours de service, déceler une éventuelle anomalie. En fonction des observations, des symptômes constatés, des informations fournies par les dispositifs de contrôle, par l'ordinateur de bord, localiser et identifier le ou les organes en cause. Exploiter le manuel du constructeur.

Selon la nature du dysfonctionnement identifié et l'autonomie dont il dispose, prévenir le service concerné et appliquer les consignes.

En cas d'intervention, afin d'assurer sa sécurité, revêtir les équipements de protection individuelle. Pour garantir la sécurité du véhicule, de son chargement et celle des autres usagers, utiliser les dispositifs de signalisation.

Selon les consignes reçues, réaliser une intervention mineure en basculant la cabine si nécessaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se met en œuvre dès lors que le conducteur détecte un dysfonctionnement du véhicule, en circulation comme à l'arrêt, indépendamment du lieu où il se trouve, dans des conditions météorologiques parfois difficiles, de jour comme de nuit.

L'immobilisation du véhicule en cas de panne est facteur de risques pour le conducteur et les autres usagers de la route et peut générer du stress.

La mise en œuvre de cette compétence peut être rendue plus difficile dans un environnement où le conducteur ne pratique pas ou peu la langue du pays.

Critères de performance

En cas d'immobilisation, les mesures de sécurité sont prises

Les organes et circuits en cause sont identifiés et localisés

Le service concerné est informé

La description du dysfonctionnement est précise et complète

Les consignes de l'entreprise sont appliquées

Le dépannage d'une anomalie mineure est effectué

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rechercher un renseignement dans le manuel d'utilisation constructeur

Mesurer l'incidence d'un dysfonctionnement constaté

Localiser et identifier les différents organes et circuits du véhicule et apprécier leur état

Repérer et analyser les symptômes d'une panne

Interpréter et exploiter les informations fournies par les instruments de bord

Réaliser les tests permettant de confirmer un diagnostic de panne

Basculer une cabine

Respecter les procédures internes

Différencier les effets et les causes d'une anomalie

Appliquer les consignes reçues

Rester calme et courtois

Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la sauvegarde des personnes et des biens

Rendre compte aux services concernés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	27/38

Connaissance du rôle, de l'emplacement et du principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne cinématique
Connaissance du rôle, de l'emplacement et du principe de fonctionnement des divers circuits équipant un véhicule lourd
Connaissance de base des notions d'électricité
Connaissance du comportement à adopter pour assurer sa sécurité et ne pas dégrader davantage l'état ou le fonctionnement du véhicule
Connaissance des mesures de sécurité à prendre en cas d'immobilisation du véhicule
Connaissance des mesures de sûreté à prendre en cas d'immobilisation du véhicule
Connaissance de base des principes de la communication orale
Connaissance de l'utilisation du manuel fourni par le constructeur
Connaissance des dispositifs de liaisons mécaniques, électriques, pneumatiques entre le véhicule tracteur et le véhicule remorqué ou entre le véhicule et une structure amovible (chariot, caisse, ...)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	28/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte de la configuration et des particularités des lieux et des véhicules, effectuer en sécurité les opérations d'attelage et de dételage du véhicule remorqué pour le stationnement ou la mise à disposition à des fins de chargement, de déchargement ou d'échange. Vérifier la présence et la concordance des documents du véhicule remorqué et éventuellement les documents du chargement, les transmettre ou les mettre à disposition. Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés. Assurer la stabilité et l'immobilisation du véhicule dételé. A l'issue des opérations d'attelage, vérifier, par un essai de traction et un contrôle physique et visuel, le verrouillage des dispositifs d'accouplement ainsi que le fonctionnement des freins et des feux de signalisation. Dans la situation de prise en charge d'une remorque ou d'une semi-remorque chargée, vérifier la nature, la répartition, le calage et l'arrimage des marchandises.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en tout lieu, de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles.

La diversité des matériels et les particularités des véhicules imposent une grande vigilance dans le respect des procédures.

L'environnement, les conditions météorologiques, la précipitation et la routine peuvent présenter des risques importants pour le conducteur, les autres usagers et le matériel. Hors de sa cabine, le conducteur porte les équipements de protection individuelle et applique les notions de prévention des risques liés à l'activité physique. Il agit en responsabilité, applique les consignes reçues et les procédures internes à l'entreprise. Certaines circonstances peuvent être facteurs de stress.

Critères de performance

Les règles de stationnement et principes de sécurité routières sont respectés

La procédure d'attelage de la remorque ou semi-remorque est respectée

La procédure de dételage de la remorque ou semi-remorque est respectée

La compatibilité entre véhicule tracteur et véhicule remorqué est respectée

La prévention des risques liés à l'activité physique est prise en compte

Les documents au regard du dépôt, de l'enlèvement ou de l'échange du véhicule remorqué sont transmis ou mis à disposition.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les équipements de protection individuelle

Immobiliser et stabiliser une remorque ou une semi-remorque

Mettre en œuvre les équipements du véhicule

Utiliser la suspension pneumatique du ou des véhicules

Verrouiller et déverrouiller les systèmes de sécurité d'un attelage

Connecter des flexibles et cordons de liaison

Mettre à disposition ou reprendre un véhicule remorqué chez un client

Echanger les documents relatifs à la démarche d'attelage ou de dételage

Respecter les règles du code de la route applicables aux stationnements des véhicules lourds

Respecter les règles du code de la route applicables aux masses et poids des véhicules lourds

Respecter les réglementations en vigueur

Appliquer les procédures

Appliquer les protocoles de sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	29/38

Appliquer la prévention des risques liés à l'activité physique

Adopter une posture commerciale avec les interlocuteurs

Communiquer de façon claire

Rendre compte au service concerné

Connaissance des règles du code de la route et des réglementations applicables au stationnement des véhicules lourds

Connaissance de la procédure d'attelage d'une remorque ou semi-remorque

Connaissance de la procédure de dételage d'une remorque ou semi-remorque

Connaissance des règles de calcul de la masse en charge maximale admissible de l'ensemble

Connaissance des différents flexibles et cordons de liaison entre véhicules tracteurs et véhicules remorqués

Connaissance des dispositifs d'attelage

Connaissance des principes de la prévention des risques liés à l'activité physique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	30/38

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Par la pratique professionnelle et par un comportement adapté, intégrer les dimensions sociétales et environnementales dans la pratique quotidienne de l'emploi.

Critères de performance

Les dimensions du développement durable (sociétale, environnementale économique) sont prises en compte dans tous les contextes de mise en œuvre de l'emploi

La conduite est rationnelle

Le conducteur fait preuve d'un comportement éco-citoyen

La sinistralité responsable tend vers zéro

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Connaître les risques liés au métier. Observer, analyser et décrire la situation de travail afin d'en minimiser les risques et être force de proposition et d'améliorations en la matière. Etre formé aux gestes de sauveteur secouriste du travail dans le véhicule, comme dans les locaux de l'entreprise. Intervenir en situation d'accident. Alerter et mettre en œuvre une attitude adaptée afin de porter secours en toute situation jugée nécessaire. Exercer une action préventive en tant que salarié de l'entreprise de transport de marchandises.

Critères de performance

Les obligations techniques et réglementaires liées à son activité sont connues

Les risques encourus sont identifiés

Les propositions d'améliorations dans la situation de travail sont énoncées

Les risques encourus sont maîtrisés et l'élaboration du plan de secours est réalisée

Les améliorations permanentes de la situation de travail sont apportées

En situation critique, la mise en œuvre des gestes de secours est effectuée

Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des moyens techniques mis à sa disposition par l'entreprise, le conducteur recherche, échange, exploite et transmet des informations lors de la réalisation de sa prestation. Sur site, il reçoit des consignes écrites ou orales ; à l'extérieur, il les reçoit ou les transmet par téléphone ou par message sur des supports informatisés.

Critères de performance

Les dispositifs d'information et de communication sont maîtrisés

Les consignes reçues sont comprises et appliquées

Les informations recueillies sont transmises aux services concernés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	31/38

Le langage est adapté à l'interlocuteur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	32/38

Glossaire technique

ADR

Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route. (Accord Dangerous Road)

Ensemble articulé ou ensemble de véhicules

Véhicule automobile isolé affecté au transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de masse maximale admissible. A ce véhicule est attelée une remorque dont la masse en charge admissible excède 750 kg

MMA

Masse en charge Maximale Admissible

RPS

Risques psycho sociaux

SIE

Système informatique embarqué

TMS

Troubles musculo squelettiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	33/38

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	35/38

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	REAC	TP-00048	09	18/01/2024	18/01/2024	36/38

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	1/38

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Sigle du titre professionnel : CTRMTV

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 311u - Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Code(s) ROME : N4101, N4105

Formacode : 31827, 31804, 31816

Date de l'arrêté : 10/10/2018

Date de parution au JO de l'arrêté : 17/10/2018

Date d'effet de l'arrêté : 19/01/2019

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014>, rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel CTRMTV

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	3/38

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises</p> <p>Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises</p> <p>Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise</p> <p>Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule</p> <p>Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,</p> <p>Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure</p> <p>Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules</p>	04 h 15 min	<p>La mise en situation professionnelle se compose de trois parties, appelées ci-après « Mise en situation professionnelle n°1 », « Mise en situation professionnelle n°2 » et « Mise en situation professionnelle n°3 ».</p> <p>La mise en situation professionnelle n°1 se déroule en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> · « temps 1 » : prise en charge du véhicule · « temps 2 » : conduite. <p>Les candidats issus d'un parcours Permis C + FIMO se présentent aux mises en situation professionnelle n°1 et n°2.</p> <p>Les candidats titulaires d'un TP CTRMP se présentent aux mises en situation professionnelle n°1 et n°3 et sont dispensés de la mise en situation professionnelle n°2.</p> <p>Mise en situation professionnelle n°1 pour le candidat non titulaire de la catégorie CE du permis de conduire : prise en charge du véhicule et conduite (durée : 2 h 00)</p> <p>- Temps 1 (1 h 00) : en présence du jury, le candidat prend en charge le véhicule, effectue un attelage, puis réalise un parcours de maniabilité et procède au dételage.</p> <p>Lors d'une interrogation écrite et d'une interrogation orale, le jury s'assure que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.</p> <p>Cette épreuve se déroule en référence à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire.</p> <p>- Temps 2 (1 h 00) : en présence d'un inspecteur du permis de conduire, ci-après désigné « expert » et d'au moins un membre du jury, le candidat tire au sort un itinéraire et conduit pendant 45 minutes.</p> <p>Mise en situation professionnelle n°1 pour le candidat titulaire de la catégorie CE du permis de conduire : prise en charge du véhicule et conduite (durée : 1 h 40 min)</p> <p>En présence du jury, sans la présence de l'expert :</p> <p>- Temps 1 (30 min) : le candidat prend en charge les véhicules et</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	4/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>procède à l'attelage.</p> <p>- Temps 2 (1 h 10) : le candidat tire au sort un itinéraire et conduit pendant 45 minutes, puis il procède au dételage.</p> <p>Mise en situation professionnelle n°2 : Réalisation d'une opération de transport (2 h 15 min)</p> <p>Trois contextes sont proposés pour l'opération de transport :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une tournée de livraison, 2. un transport international, 3. un transport national. <p>Chaque contexte comporte trois études de cas. Le candidat tire au sort une étude de cas parmi neuf.</p> <p>La durée de l'épreuve intègre un temps de préparation et de rédaction d'au plus 60 minutes selon l'étude de cas.</p> <p>Chaque étude de cas comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rédaction d'un constat européen d'accident ou d'un compte rendu d'accident, ou l'analyse un constat européen d'accident à partir d'une situation d'accident ; - un questionnement du jury sur les fonctionnalités, la manipulation de l'appareil de contrôle et l'impression d'un ticket de tachygraphe. <p><u>Informations concernant les études de cas du contexte n°1</u></p> <p>Le candidat organise une tournée de livraison et l'opérationnalise sur un plan de chargement. Partant d'un ordre d'enlèvement, le candidat renseigne de manière manuscrite le document de transport national. A partir du 1^{er} septembre 2021, le candidat renseigne ce document à l'aide d'une application dématérialisée.</p> <p>Le candidat prépare le véhicule en vue d'un chargement latéral. Il arrime des charges déjà positionnées à l'aide de sangles et d'équerres. A l'aide d'un smartphone, il prend une photo d'une marchandise ayant subi un dommage et la transmet par messagerie à l'exploitant (ce rôle est tenu par un membre du jury).</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	5/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>Le candidat effectue une manœuvre de mise à quai à main ou contre-main en vue de réaliser un déchargement.</p> <p>Le candidat effectue le basculement de la cabine. Le jury questionne le candidat sur un circuit ou un niveau ou un organe mécanique visible.</p> <p><u>Informations concernant les études de cas du contexte n°2</u> Le candidat organise un transport international. Le candidat renseigne de manière manuscrite le document de transport international. A partir du 1^{er} septembre 2021, il renseigne ce document à l'aide d'une application dématérialisée.</p> <p>Le candidat analyse et commente des réserves rédigées par le jury.</p> <p>Le candidat explique au jury un dysfonctionnement du véhicule (témoin allumé ou bruit ou code défaut) par téléphone.</p> <p>Le candidat effectue une manœuvre de mise à quai à main ou contre-main en vue de réaliser un chargement. Puis, à partir d'un ordre d'enlèvement, il charge, cale et arrime un lot de charges à l'aide d'un tire-palette.</p> <p>Le candidat décharge le véhicule.</p> <p><u>Informations concernant les études de cas du contexte n°3</u> A l'aide d'un dispositif de lecture optique, le candidat scanne un code et prend connaissance de consignes de transport. Il organise un transport national et renseigne le document de transport national de manière manuscrite.</p> <p>Le candidat rédige des réserves sur la base de photos de marchandises. Il exploite le manuel constructeur concernant une disposition ou anomalie relative au fonctionnement du véhicule. Lors d'une interrogation orale, le jury vérifie la connaissance des réglementations sociales du candidat.</p> <p>Véhicule à quai portes ouvertes, le candidat effectue le chargement d'une palette en utilisant un tire-palette. Il cale et arrime la charge à l'aide de sangles et d'équerres. Il assure la livraison de la palette au sol à l'aide d'un hayon élévateur et recharge une palette.</p> <p>Il réalise une manœuvre de mise à quai à main ou contre-main. Il décharge la palette à quai.</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	6/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			<p>Mise en situation professionnelle n°3 : Réalisation d'une manœuvre professionnelle de mise à quai à main ou contre-main (15 min)</p> <p>Le candidat titulaire d'un TP CTRMP est dispensé de la mise en situation professionnelle n°2. Il réalise une manœuvre de mise à quai à main ou à contre-main.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises</p> <p>Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises</p> <p>Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise</p> <p>Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule</p> <p>Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,</p> <p>Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure</p> <p>Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules</p>	00 h 40 min	<p>La mise en situation professionnelle n°2 ou la mise en situation professionnelle n°3 et l'entretien technique sont indissociables. L'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle n°2 ou n°3.</p> <p>A la suite de la mise en situation professionnelle n°2, pour les candidats non titulaires d'un TP CTRMP, la durée de l'entretien est fixée à 40 minutes.</p> <p>Le jury interroge le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur l'organisation de la tournée ou du transport en cohérence avec les réglementations ; • sur le respect des règles de sécurité ; • sur les fonctionnalités, la manipulation de l'appareil de contrôle et l'impression d'un ticket de tachygraphe ; • sur le questionnaire professionnel destiné à vérifier la connaissance des spécificités sur la compatibilité des attelages ainsi que sur les connaissances des transports spécialisés. <p>A la suite de la mise en situation professionnelle n°3, pour les candidats titulaires d'un TP CTRMP, la durée de l'entretien est fixée à 20 minutes.</p> <p>Le jury interroge le candidat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les compétences « Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure » et « Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules » mises en œuvre dans un contexte professionnel ; • le questionnaire professionnel destiné à vérifier la connaissance des spécificités sur la compatibilité des attelages ainsi que sur les connaissances des transports spécialisés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	7/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire professionnel 	<p>Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises</p> <p>Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise</p> <p>Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule</p> <p>Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,</p> <p>Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure</p> <p>Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules</p>	02 h 30 min	<p>Le questionnaire professionnel est scindé en 2 questionnaires identifiés n°1 et n°2.</p> <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire professionnel n°1 : (2 h 00) Le questionnaire professionnel n°1 (Epreuve Théorique Générale) porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et la connaissance des bons comportements du conducteur. Questionnaire professionnel n°2 : (30 min) Le questionnaire professionnel n°2 porte sur la connaissance des spécificités de compatibilité des attelages ainsi que sur les connaissances des transports spécialisés : transports sous température dirigée, transport d'animaux vivants, transport d'objets indivisibles, transport de véhicules, transport en citerne (alimentaire, pulvérulent), transport en benne, transport de grumes, transport en sous-traitance, complément hydraulique.
<ul style="list-style-type: none"> Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. A partir d'un guide d'entretien, le jury échange avec le candidat.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Mise en situation professionnelle n°1 : « temps 1 » Prise en charge et « temps 2 » Conduite.

Les conditions de passage de ces épreuves du titre sont différentes de celles relatives au permis de conduire.

Pour tout candidat non titulaire ou titulaire de la catégorie CE du permis de conduire, les épreuves se déroulent en fin du parcours de formation. L'ordre des épreuves est libre. Il est planifié par le responsable de session en concertation avec le service du délégué à l'éducation routière.

Mise en situation professionnelle n°2 : « Réalisation d'une opération de transport »

Tout candidat non titulaire d'un TP CTRMP prépare, sous surveillance, une étude de cas de la mise en situation professionnelle n°2.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	8/38

Le candidat prépare et rédige ses réponses à l'étude de cas. Il réalise la mise en situation professionnelle. Il utilise les équipements à sa disposition en respectant les règles de sécurité. Il effectue une mise à quai à main ou contre-main en appliquant le protocole de sécurité du site. Le jury observe la prestation du candidat et recueille les éléments qui lui serviront lors de l'entretien technique.

La mise en situation professionnelle n°2 et l'entretien technique sont indissociables.

Mise en situation professionnelle n°3 : « Réalisation d'une manœuvre professionnelle de mise à quai à main ou contre-main »

Le candidat dispensé de la mise en situation professionnelle n°2 effectue cette manœuvre.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est différent en contenu et en durée selon que le candidat est titulaire ou non d'un titre professionnel CTRMP.

Pour le candidat non titulaire d'un TP CTRMP, l'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle n°2. Le candidat présente ses travaux issus de l'étude de cas au jury.

Le jury interroge le candidat :

- sur l'organisation de la tournée ou du transport en cohérence avec les réglementations ;
- sur le respect des règles de sécurité ;
- sur les fonctionnalités, la manipulation de l'appareil de contrôle et l'impression d'un ticket de tachygraphe.
- sur le questionnaire professionnel destiné à vérifier la connaissance des spécificités du transport routier de marchandises sur tous véhicules.

Pour le candidat titulaire d'un titre professionnel CTRMP, l'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle n°3, le jury questionne le candidat :

- sur les compétences :
 - détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure ;
 - atteler, dételier un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.

Ce questionnement concerne les spécificités liées à la configuration des véhicules relevant de la catégorie CE (constitution d'un ensemble de véhicules ou ensemble articulé, liaisons électriques, liaisons pneumatiques, dispositifs d'attelage, stabilisation, immobilisation, suivi des documents).

- sur le questionnaire professionnel destiné à vérifier la connaissance des spécificités du transport routier de marchandises sur tous véhicules.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	9/38

L'entretien technique est indissociable de la mise en situation professionnelle n°2 ou n°3.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est scindé en 2 questionnaires identifiés n°1 et n°2 :

- **Questionnaire professionnel n°1 :**

Le questionnaire professionnel n°1 (ETG) concerne **tout candidat non titulaire** de la catégorie CE du permis de conduire, ayant obtenu la catégorie C du permis de conduire depuis plus de 5 années.

Tout candidat titulaire de la catégorie CE du permis de conduire est dispensé du questionnaire professionnel n°1 (ETG).

Ce questionnaire, organisé en référence à l'arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les conditions de délivrance et de validité du permis de conduire, porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et des bons comportements du conducteur.

Les conditions de passage du questionnaire professionnel n°1 du titre sont différentes de celles relatives à l'épreuve (ETG) du permis de conduire.

- **Questionnaire professionnel n°2 :**

Le questionnaire professionnel n°2 est destiné à vérifier la connaissance des spécificités concernant la compatibilité des attelages ainsi que les connaissances des transports spécialisés.

Ces transports concernent les transports sous température dirigée, transports d'animaux vivants, transports d'objets indivisibles, transports de véhicules, transports en citerne (alimentaire, pulvérulent), transports en benne, transports de grumes, transports en sous-traitance, complément hydraulique.

À compter du 1^{er} septembre 2021, cette épreuve sera évaluée sous format dématérialisé et la correction sera automatisée.

Précisions pour le candidat VAE :

A l'ouverture de la session d'examen, le candidat présente au jury les originaux des documents, en cours de validité, justifiant la détention :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	10/38

- de la catégorie CE du permis de conduire,
- d'une carte de qualification de conducteur (CQC) réglementairement définie par l'arrêté du 31 décembre 2010 fixant les conditions de délivrance de la carte de qualification de conducteur ou d'une attestation de formation initiale minimale obligatoire (FIMO) ou valant FIMO (attestation d'exercice, reprise du métier, dispense d'obligation de formation, exercice d'une activité de conduite à titre professionnel, etc.), complétée éventuellement d'une attestation de formation continue obligatoire (FCO).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	11/38

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.					
Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises	<p>Les documents relatifs au conducteur sont conformes et valides</p> <p>Les documents relatifs à la circulation du véhicule sont conformes et valides</p> <p>Les contrôles de l'état général du véhicule, de ses équipements et du chargement sont effectués du début à la fin de service</p> <p>Les appoints de liquides nécessaires au fonctionnement du véhicule sont effectués avec précision en intégrant les principes du développement durable</p> <p>Les indications du tableau de bord sont prises en compte au début, puis tout au long du parcours</p> <p>Le fonctionnement des dispositifs d'enregistrement est vérifié</p> <p>Les anomalies sont constatées, corrigées ou signalées au service compétent</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises	<p>Les situations de conduite sont maîtrisées en fonction des caractéristiques du véhicule et de son chargement dans tous les contextes de circulation</p> <p>Les principes de conduite rationnelle sont respectés</p> <p>Les règles de circulation et principes de sécurité routières sont respectés</p> <p>L'itinéraire est respecté et optimisé dans le respect des consignes</p> <p>Les manœuvres sont effectuées en sécurité avec efficacité</p> <p>A l'arrêt comme en circulation, les mesures de garde et de préservation de la marchandise sont prises</p> <p>Le tachygraphe et le système informatique embarqué sont correctement utilisés</p> <p>L'acquittement des taxes routières est opéré ou contrôlé</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	12/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise	<p>Les supports numériques ou documents d'accompagnement de la marchandise sont contrôlés, renseignés et émargés</p> <p>Les réserves ou contre-réserves sont prises à bon escient et clairement rédigées</p> <p>Le suivi et le retour des informations, documents ou photos au service exploitation sont assurés</p> <p>Les conséquences relatives à l'utilisation incorrecte des supports ou documents sont connues</p> <p>La gestion des supports de charge est assurée</p> <p>Les encaissements sont réalisés et conformes aux engagements contractuels</p> <p>La prestation de livraison, de transport ou d'enlèvement est réalisée en adoptant une posture commerciale</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule	<p>Les procédures de sécurité sont respectées et les protections individuelles utilisées</p> <p>Le plan de chargement tenant compte des contraintes du transport ou de la marchandise est respecté</p> <p>Le chargement est correctement réparti calé arrimé dans le respect des consignes reçues et des obligations réglementaires</p> <p>Les moyens de manutention sont utilisés en sécurité</p> <p>Le matériel de calage et d'arrimage est contrôlé, rangé ou restitué</p> <p>Le compartiment de chargement est nettoyé</p> <p>Les équipements du véhicule sont utilisés en sécurité dans le respect des préconisations du constructeur</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	13/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,	<p>Les réglementations en vigueur sont appliquées</p> <p>Les protocoles de sécurité, les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique et l'utilisation des EPI sont respectés</p> <p>Les effets et les risques liés à toutes formes d'addiction (alcool, médicaments, drogues, usages d'écrans,), au manque de sommeil et à l'utilisation de distracteurs sont connus</p> <p>En cas d'accident, les procédures de protection, d'alerte et d'assistance sont appliquées</p> <p>L'entreprise est informée</p> <p>Le constat européen d'accident est correctement renseigné et transmis dans les délais</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure	<p>En cas d'immobilisation, les mesures de sécurité sont prises</p> <p>Les organes et circuits en cause sont identifiés et localisés</p> <p>Le service concerné est informé</p> <p>La description du dysfonctionnement est précise et complète</p> <p>Les consignes de l'entreprise sont appliquées</p> <p>Le dépannage d'une anomalie mineure est effectué</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atteler, dételé un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules	<p>Les règles de stationnement et principes de sécurité routières sont respectés</p> <p>La procédure d'attelage de la remorque ou semi-remorque est respectée.</p> <p>La procédure de dételage de la remorque ou semi-remorque est respectée</p> <p>La compatibilité entre véhicule tracteur et remorqué est respectée</p> <p>La prévention des risques liés à l'activité physique est prise en compte</p> <p>Les documents au regard du dépôt, de l'enlèvement ou de l'échange du véhicule remorqué sont transmis ou mis à disposition.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	14/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<p>Obligations réglementaires le cas échéant :</p> <p><u>Tout candidat titulaire à l'entrée en formation de la catégorie C du permis et de la CQC obtenue suite à un stage FIMO complétée d'une expérience professionnelle de 3 mois sur porteur doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 315 heures comprenant 20 heures d'utilisation du véhicule dont 15 heures individuelles de conduite sur route, non compris le temps consacré aux manœuvres. 8 heures des 20 heures d'utilisation du véhicule peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur haut de gamme.</u></p> <p><u>Tout candidat titulaire à l'entrée en formation du TP CTRMP sans expérience professionnelle doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 315 heures comprenant en début de cursus une période en entreprise de 70 heures. En justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 2 semaines, la durée minimale du parcours est ramenée à 245 heures. Ce parcours intègre 20 heures d'utilisation du véhicule dont 15 heures de conduite individuelle sur route, non compris le temps consacré aux manœuvres. 4 heures des 15 heures d'utilisation du véhicule peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur haut de gamme.</u></p> <p><u>Tout candidat titulaire à l'entrée en formation de la catégorie CE du permis de conduire et de la carte de qualification de conducteur (CQC) obtenue suite à un stage FIMO complétée d'une expérience professionnelle de 3 mois sur un véhicule de la catégorie CE doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 210 heures au total. Ce parcours intègre 16 heures d'utilisation du véhicule dont 13 heures de conduite individuelle sur route, non compris le temps consacré aux manœuvres. 4 heures des 16 heures d'utilisation du véhicule peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur haut de gamme.</u></p>					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	15/38

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi	Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises
	Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
	Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure
	Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
	Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
	Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,
Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité	Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises
	Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules
	Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
	Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure
	Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
	Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
	Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,
Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises	Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises
	Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules
	Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure
	Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
	Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	16/38

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CTRMTV

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 05 h 15 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Mise en situation professionnelle

Mise en situation professionnelle n°1 - Temps 1 : « Prise en charge du véhicule »

L'évaluation de tout candidat non titulaire de la catégorie CE du permis de conduire est effectuée par le jury, sans la présence de l'expert. Le jury évalue les compétences du candidat en matière de vérifications de sécurité, d'attelage, de maniabilité et de dételage en référence à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE.

L'évaluation de tout candidat titulaire de la catégorie CE du permis de conduire est effectuée par le jury, sans la présence de l'expert. Le jury évalue les compétences du candidat en matière de vérifications de sécurité, d'attelage, et de dételage (à l'issue du temps 2).

A la fin de la prestation réalisée par le candidat, les membres de jury se concertent afin de décider du résultat de l'évaluation. Ils notifient ce résultat sur la grille d'évaluation et sur la fiche individuelle de suivi.

Mise en situation professionnelle n°1 - Temps 2 : « Conduite »

L'évaluation de tout candidat non titulaire de la catégorie CE du permis de conduire est effectuée par un expert et au moins un membre du jury, dans la limite de deux. A la fin de la prestation réalisée par le candidat, l'expert et le jury se concertent afin de décider du résultat de l'évaluation. En cas de désaccord, dès lors que le comportement du candidat a constitué une erreur éliminatoire au sens des textes régissant la délivrance du permis de conduire, la décision de l'expert est prépondérante. L'expert et le jury notifient ce résultat sur la grille d'évaluation et sur la fiche individuelle de suivi.

L'évaluation de tout candidat titulaire de la catégorie CE du permis de conduire est effectuée par le jury, sans la présence de l'expert. Pour des raisons de sécurité, un formateur titulaire de la catégorie CE du permis de conduire prend place aux doubles commandes. Ce formateur ne participe pas à l'évaluation.

A la fin de la prestation réalisée par le candidat, les membres de jury se concertent afin de décider du résultat de l'évaluation. Ils notifient ce résultat sur la grille d'évaluation et sur la fiche individuelle de suivi.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	17/38

Mise en situation professionnelle n°2 : « Réalisation d'une opération de transport »

Tout candidat, issu d'un parcours de formation permis C suivi d'une formation obligatoire FIMO, se présente à la mise en situation professionnelle n°2.
Ce candidat est dispensé de la mise en situation professionnelle n°3.
L'évaluation est effectuée par le jury, sans la présence de l'expert.

Le jury remet au candidat les consignes, documents et supports numériques nécessaires au déroulement de l'opération de transport préalablement aux différentes phases de l'épreuve (préparation, chargement, ...).
Les membres du jury assurent le rôle des acteurs de l'environnement professionnel, réceptionnent les marchandises et émargent les documents de transport lors de la phase de livraison. Le jury échange avec le candidat sur une situation d'accident et un dysfonctionnement.

Mise en situation professionnelle n°3 : « Réalisation d'une manœuvre professionnelle de mise à quai à main ou contre-main »

Tout candidat, titulaire d'un titre professionnel CTRMP, se présente à la mise en situation professionnelle n°3. Ce candidat est dispensé de la mise en situation professionnelle n°2.
Seul le jury réalise l'évaluation de cette mise en situation professionnelle.
Le candidat réalise une manœuvre de mise à quai à main ou à contre-main.

· Entretien technique :

L'entretien technique de tout candidat est mené par le jury, sans la présence de l'expert.

· Questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel n°1 se déroule en présence de l'expert, sans la présence du jury.

Le questionnaire professionnel n°2 se déroule en présence d'un surveillant ou d'un membre du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	18/38

Délibération :

La délibération est menée par le jury. La présence de l'expert à la délibération est autorisée. Le temps consacré à la délibération est d'environ deux heures.

Le procès-verbal de la session reprend strictement les résultats issus de la concertation entre l'expert et le jury et lorsque le candidat y est soumis, celui du questionnaire professionnel (ETG).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Lorsque plusieurs candidats préparent simultanément leur production en réponse au questionnement induit par les études de cas de la mise en situation professionnelle n°2, la présence d'un surveillant est obligatoire.

Quel que soit le type d'épreuve, la consultation ou l'utilisation de téléphone, smartphone, support numérique ou autre outil de communication personnel, même à usage d'horloge ou de calculatrice est interdite.

Rattrapage :

Seul le candidat non titulaire de la catégorie CE du permis de conduire est concerné par les rattrapages.

Concernant la 1^{ère} session :

- Le rattrapage du test de maniabilité passé lors du temps 1 de la mise en situation professionnelle n°1 a lieu immédiatement après l'échec au premier essai.
- Le rattrapage de la conduite passée lors du temps 2 de la mise en situation professionnelle n°1 a lieu au plus tôt le surlendemain. Ce rattrapage est fixé en concertation avec le service du délégué à l'éducation routière.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	19/38

Concernant la 2^{ème} session :

- Le rattrapage du test de maniabilité passé lors du temps 1 de la mise en situation professionnelle n°1 a lieu immédiatement après l'échec du premier essai.
- Il n'y a pas de rattrapage en cas d'échec à la présentation à l'épreuve conduite temps 2 de la mise en situation professionnelle n°1.

Situations d'échec :

· En cas d'échec au titre de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicule lors de la première session, le candidat conserve, pour une **présentation à une deuxième session**, le bénéfice des épreuves réussies en première session dans les conditions suivantes :

1° Pendant un an, à compter du dernier jour de la première session, les résultats :

- du questionnaire professionnel n°1 correspondant à l'épreuve théorique générale (ETG) ;
- de la mise en situation professionnelle n°1, temps 1 ;
- de la mise en situation professionnelle n°1, temps 2.

2° Pendant trois mois, à compter du dernier jour de la première session, les résultats :

- du questionnaire professionnel n°2 ;
- de la mise en situation professionnelle n°2 ou de la mise en situation professionnelle n°3 ;
- de l'entretien technique.

Ces trois épreuves sont indissociables et donnent un résultat global.

Lors de la deuxième session, le candidat passe les épreuves non réussies en première session et les épreuves dont il ne conserve pas le bénéfice ainsi que l'entretien final.

· En cas d'échec à une deuxième session, **seul le candidat titulaire de la catégorie CE du permis de conduire** (obtenu avant la présentation à la première session d'examen) **peut se présenter à une troisième session d'examen**. Dans le cadre d'une présentation à une troisième session, le candidat ne conserve pas le bénéfice des épreuves réussies précédemment. Il passe la totalité des épreuves prévues au référentiel d'évaluation.

N.B. : Le candidat n'ayant pas obtenu la validation du titre professionnel ne garde pas le bénéfice de la réussite à tout ou partie des épreuves relatives au questionnaire professionnel n°1 destiné à vérifier les connaissances relatives au code de la route, à la prise en charge du véhicule (temps 1) et à la conduite (temps 2) pour se présenter à une des catégories du permis de conduire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	20/38

REFERENTIEL D’EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	21/38

CCP

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle ou Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Sans objet Sans objet		Sans objet
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	23/38

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	24/38

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Un espace équipé d'une table et d'une chaise permettant au candidat de préparer sa tournée et rédiger le constat amiable ainsi que les documents nécessaires lors des études de cas.</p> <p>Un quai permettant le chargement et le déchargement des véhicules. Il doit présenter les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">· surface plane horizontale permettant :<ul style="list-style-type: none">• le stockage au sol de l'ensemble des charges décrites (cf. chapitre charges) et leur manutention en sécurité au moyen des équipements prévus.• la manipulation des palettes au moyen d'un tire palette manuel ou électrique à conducteur non porté.· une hauteur compatible avec la hauteur de plancher des véhicules utilisés (le moyen de liaison utilisé ne doit pas présenter une pente supérieure à 12 % ou 7°).· être équipé d'un moyen d'accès et de garde- corps garantissant la sécurité.· présenter une structure fixe d'une résistance telle qu'elle puisse absorber un choc à vitesse réduite sans risque de déplacement. <p>Une aire de manœuvre utilisée pour la mise à quai dont la description est la suivante :</p> <p>Elle doit comporter une profondeur de dégagement face au quai de l'ordre de 1,5 à 2 fois la longueur du véhicule utilisé. La largeur du couloir de mise à quai doit être de 3 mètres 50, délimitée par des véhicules ou des gabarits rectilignes. Les dégagements latéraux doivent présenter une dimension de 1,5 fois la longueur du véhicule. Cette mesure s'effectue de part et d'autre de l'axe du couloir de mise à quai. Des piquets ou gabarits de hauteur au moins égale au porte à faux doivent matérialiser le</p>	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. EPI disponibles pour les jurys.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	25/38

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
	<p>dégagement face au quai. La solution optimale consiste à disposer d'un quai de chargement de dimensions telles, et disposé de telle façon, que les exercices de chargement / déchargement et de mise à quai (à main et à contre-main) puisse être effectués au même endroit.</p> <p>Une aire de manœuvre conforme aux spécifications de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié du ministère de l'intérieur relatif aux modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE,D1, D1E, D et DE.</p>	<p>Préalablement à l'organisation de la session, la conformité de l'aire de manœuvre doit avoir été vérifiée par le délégué départemental à l'Education Routière</p>
Entretien technique	Un espace équipé d'une table et de chaises permettant la conduite de l'entretien	Sans objet
Questionnaire professionnel	<p>Questionnaire professionnel n°1 : Une salle permettant l'organisation de l'épreuve ETG comportant une chaise par candidat et une table ou un bureau avec chaise pour l'expert.</p> <p>Questionnaire professionnel n°2 : Une salle permettant l'organisation de l'épreuve de questionnaire de réglementation professionnelle, comportant autant de chaises que de candidats et une table ou un bureau avec chaise pour le surveillant.</p> <p>Les candidats sont espacés d'au moins 1 mètre.</p>	<p>Possibilité de passer ce questionnaire n°1 dans les locaux des services de l'Éducation Routière.</p> <p>La salle doit être équipée d'un signal WIFI si le mode "On-Line" de collecte des réponses est mis en œuvre.</p>
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	26/38

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Poste informatique disposant d'un accès Internet, relié à une imprimante et connecté à un dispositif de projection.	1	Sans objet
	1	Logiciel d'exploitation pour la réalisation de l'épreuve du questionnaire professionnel n°2 et pour la mise en œuvre des études de cas de la mise en situation professionnelle n°2 (système Quizzbox).	1	Système Quizzbox retenu après consultation.
	1	Supports interactifs d'enregistrement des réponses au questionnaire n°2 et d'accès aux documents dématérialisés : <ul style="list-style-type: none"> • Soit boîtiers (système Quizzbox) ; • Soit tablettes (Processeur 2 GHz, RAM 2 Go, version Android 8 mini, Stockage 16 Go, appareil photo, WIFI, Bluetooth), définition de l'écran 1200 X 800, navigateur Google Chrome ou équivalent ; • Soit smartphones (Processeur 2 GHz, RAM 2 Go, version Android 8 mini, Stockage 16 Go, appareil photo, WIFI, Bluetooth). 	16	Passation du questionnaire en mode collectif.
Machines	1	<u>Véhicule pour l'épreuve de conduite</u> : celui-ci doit répondre à minima aux exigences définies par la réglementation applicable pour la catégorie CE du permis de conduire, complétées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> · PTR (MCE) > ou = à 40 tonnes · Longueur mini 15 mètres pour les véhicules articulés, 17 mètres pour les ensembles de véhicules. · Largeur mini 2,50 mètres. · Carrosserie : parois latérales souples coulissantes, fourgon ou savoyarde. · Minimum de 4 places assises. · Ralentisseur électromagnétique, hydraulique ou échappement renforcé. · Puissance maximum du véhicule tracteur : 530 chevaux. · Poids réel du véhicule articulé ou de l'ensemble de véhicules : 35 tonnes. · Le poids de chaque lest, de quelque nature qu'il soit, doit être indiqué sur ce lest ou à l'intérieur de la caisse du véhicule. 	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	27/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	<u>Véhicule pour l'épreuve "prise en charge" :</u> Les caractéristiques de ces véhicules doivent être identiques à celles des véhicules de conduite sur route (cf § précédent, à l'exception de la puissance).	1	Sans objet
	1	<u>Véhicule pour la mise en situation professionnelle n°2 "réalisation d'une opération de transport" :</u> <ul style="list-style-type: none"> · Type ensemble de véhicules ou ensemble articulé ; · PTRA (MCE) > ou = à 32 tonnes. · Carrosserie de type parois latérales coulissantes. · Disposant d'au moins 4 mètres de plancher utile et d'un dispositif d'arrimage. · Equipé d'un hayon élévateur sur porteur-remorqueur ou semi-remorque. 	1	A défaut de porteur-remorqueur ou de semi-remorque équipés d'un hayon, pour la seule partie de l'épreuve nécessitant la manipulation d'un hayon élévateur, un porteur solo équipé peut être utilisé.
	1	<u>Véhicule pour la mise en situation professionnelle n°3 "réalisation d'une manoeuvre professionnelle de mise à quai" :</u> <ul style="list-style-type: none"> · Type ensemble de véhicules ou ensemble articulé ; · PTRA (MCE) > ou = à 32 tonnes. · Carrosserie de type parois latérales coulissantes. 	1	Sans objet
Outils / Outillages	4	Sangles à cliquet	1	Correspondance aux normes en vigueur
	4	Equerres ou coin de glisse des sangles	1	Sans objet
	4	Tapis anti-glisse	1	Sans objet
Équipements	2	Téléphones de type smartphone, accès internet avec application photo et lecture code barre ou QR code	1	Ces objets peuvent être ceux déjà énoncés à la rubrique poste de travail.
	1	Diable	1	Sans objet
	1	Tire-palette manuel ou électrique à conducteur non porté	1	Sans objet
	1	Un lot de charges constitué comme suit (dimensions en cm) :	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	28/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		Type A : 10 palettes de dimensions 80 x 120, hauteur mini 120, poids mini 200 kg Type B : 2 palettes de dimensions 100 x 120, hauteur mini 120, poids mini 200 kg Type C : 2 palettes de dimensions 120 x 120, hauteur mini 120, poids mini 200 kg Type D : 2 rolls de dimensions standards, hauteur mini 170, lesté sur toute la hauteur Type E : 10 cartons de dimensions telles que la somme des longueur, largeur et hauteur de chaque colis soit comprise entre 120 et 150 cm, faisant état de poids variés dont 3 cartons présentent un poids mini de 30 kg chacun Type F : 2 colis divers de type fût, conteneur, bac, palette perdue de dimensions et poids représentatifs du contexte professionnel		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	29/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	16	Piquets et socles de piquets tels que définis à l'annexe 1 § III-7 de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié du ministère de l'intérieur fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de gants de manutention	1	A fournir par le candidat
	1	Vêtement de haute visibilité	1	Doit être porté dès lors que le candidat est en dehors d'une salle ou de la cabine du véhicule
	1	Paire de chaussures de sécurité	1	A fournir par le candidat
Documentations	1	<p>Préalablement à la session d'examen, les itinéraires sont soumis à l'avis du délégué départemental à l'Education routière.</p> <p>Ils présentent les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire état d'une durée de 45 minutes de conduite effective pour une durée d'épreuve de 60 minutes ; - avoir une répartition de 75 % sur un itinéraire roulant permettant d'atteindre la vitesse maximale autorisée pour la catégorie du véhicule utilisé et 25 % en zone urbaine ou péri urbaine ; - préciser les routes à emprunter pour joindre les points de passage indiqués. <p>Autres documentations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'utilisation du véhicule - Manuel d'utilisation du hayon élévateur - Carte routière au 1/200 000^e du secteur - Formulaire de constat amiable - Cartes routières nationales et internationales - Atlas routier national 	1	Sans objet
	1	<p>Matériels et documents nécessaires à la réalisation de l'épreuve « prise en charge » :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un jeu de plaquettes pour tirage au sort · Un classeur par candidat pour l'interrogation écrite · Un classeur réponses pour le jury · Un lot de 4 fiches maniabilité permis CE 	1	<p>Ces documents doivent porter la marque du ministère chargé de l'emploi.</p> <p>Si l'interrogation écrite est menée de manière collective, le nombre de</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	30/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> · Un lot de fiches interrogation orale · Un chronomètre 		classeurs correspond au nombre de candidats évalués simultanément.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	31/38

ANNEXE 2
CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	33/38

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CTRMTV	RE	TP-00048	09	17/10/2018	18/01/2024	35/38

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

